

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du lavoir, sous la présidence de Monsieur Raphaël BRUN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Ordre du jour :

- Emprunt travaux Mairie
- Désignation délégués SIVOS
- Renouvellement CCID
- Désignation délégués SID
- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS
- Renforcement du réseau BT poste les Doyats
- PLU Saint Jean de Galaure / Saint Martin d'Août
- Questions diverses : chenilles processionnaires (désignation d'un référent), SDTV, récolement archives, gendarmerie, DIA

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19 présents : 18 votants : 18

Présents : Mrs/Mmes BARNAUD V., BECT C., BLAIN C., BLAIN L., BONIN K., BREGOLI C., BRUN R., BURLON M., COTTE M.H., COQUERAY N., DE LAMBERT F., DUFOUR D., FUENTES T., MARGARITO D., ROBERT A., SHERWIN D., SOUBRIER L.M., VIGIER D. ;

Absents : M. SONNIER J. ;

Excusés/représentés : Sans objet ;

Secrétaire de séance : Mme BARNAUD V.

Objet : EMPRUNT TRAVAUX MAIRIE

Des modifications de dernière minute dans les propositions des organismes prêteurs qui ne permettent pas de statuer. Il est nécessaire de réanalyser les dernières propositions.

Il est décidé à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de surseoir cette délibération.

Objet : DESIGNATION DELEGUES SIVOS (DCM 01)

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée que la commune est adhérente au S.I.V.O.S. (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la vallée de la Galaure). Le Mandat des délégués de la commune ayant expiré avec celui du Conseil Municipal précédent, il demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection de quatre nouveaux délégués (2 titulaires et 2 suppléants) à ce groupement intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **DESIGNE** les délégués suivants :

- Raphael BRUN, domicilié 22 place des Cordeliers 26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE, titulaire,
- Laurent BLAIN, domicilié 15 rue du Stade 26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE, titulaire,
- Delphine MARGARITO, domiciliée 2115 route de Charrière 26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE, suppléante,

- Christian BECT, domicilié 315 chemin de la Fabrique 26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE, suppléant.

Objet : RENOUELEMENT CCID (DCM 02)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directes doit être instituée. Elle est composée du Maire, président de la commission, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2000 habitants sur proposition du Conseil Municipal en nombre double au Directeur des Services Fiscaux qui la constitue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **ARRÊTE** la liste des personnes proposées pour siéger à la CCID comme suit :

	Nom Prénom	Date de naissance	Adresse
01	BECT Christian	07/06/1958	315 chemin de la Fabrique
02	BONIN Kévin	22/01/1992	3 impasse des Cerisiers
03	CHAIX Nicole	06/06/1958	640 chemin des Moïlles
04	CHOCHILLON Max	01/01/1949	420 impasse Goutoule
05	CLEMENCON Martine	04/02/1954	4 place du 19 mars 1962
06	COTTE Marie-Hélène	13/04/1959	47 chemin des Moïlles
07	NIVON Laurent	14/01/1973	61 rue Geoffroy de Moirans
08	PASCAL Pierre	28/10/1956	45 impasse St-Pierre
09	DUFOUR Dylan	13/01/2001	1A rue du Stade
10	BURLON Marianne	20/05/1958	1 rue des Grillons
11	DE LAMBERT Frédérique	02/04/1957	205 impasse Marcandière
12	BECT Françoise	21/03/1958	16 Rue du crozat
13	MOREL Monique	30/10/1954	325 chemin des Rivers
14	REBATET Denis	22/05/1955	560 chemin de la Fabrique
15	ROBERT Eric	17/10/1964	135 chemin des Baratons
16	VIGIER Diane	05/07/1950	445 route de la Vermeille
17	BENOIT Laurent	08/12/1971	8 impasse de la Scierie
18	BOUCHET Rodolphe	25/04/1978	13 rue des Champs Verts
19	CURCIO Sandrine	10/01/1971	1055 Chemin de Polletière ANNEYRON
20	BRUN Rodolphe	22/04/1977	24 lotissement le Mas
21	CUTIVEL Robin	16/01/1991	700 chemin du Bal
22	CHAREYRON Virginie	28/05/1986	22 place des Cordeliers
23	CHALAYE Eric	09/05/1967	1130 chemin du Bal
24	BOURGEON Michel	26/02/1961	2 place de la Mairie
25	STARON William	14/04/1978	35 rue Geoffroy de Moirans
26	PEREZ Manuel	06/02/1983	1 impasse des Cerisiers
27	BOUVIER Guillaume	16/05/1983	4 impasse des Cerisiers
28	GRIBET Samuel	01/06/1978	57 rue Geoffroy de Moirans
29	DUCELLIER Quentin	19/11/1991	545 chemin de la Fabrique
30	ZARB Jocelyne	07/01/1953	2 avenue Joseph Choriez
31	REYNAUD Sébastien	12/07/1974	2915 route de St-Sorlin
32	BAIN Alexis	18/01/1981	2 rue de la Bretonnière

Objet : DESIGNATION DELEGUES SID (DCM 03)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID).

Le mandat des délégués de la commune expirant avec celui du Conseil Municipal précédent, il demande au Conseil Municipal de procéder à la désignation de nouveaux délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, **DESIGNE** les délégués suivants :

- Madame Anaïs ROBERT domiciliée 135 chemin des Baratons 26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE, titulaire,
- Monsieur Kévin BONIN domicilié 3 impasse des Cerisiers 26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE, suppléant.

Objet : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DCM 04)

Monsieur le Maire,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, il convient de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat, le Maire étant Président,

Après avoir procédé à l'appel de candidature, CONSTATE qu'une seule liste est présentée pour l'élection des membres de la C.A.O.,

Le Conseil Municipal, décide de ne pas recourir au scrutin secret et procède à l'élection de la CAO à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal confirme l'élection et l'installation de l'ensemble des candidats suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BECT Christian	COQUERAY Norbert
SHERWIN Derek	VIGIER Diane
BONIN Kevin	COTTE Marie-Hélène

Objet : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (DCM 05)

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS.

Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu que 6 membres seront désignés par le Conseil Municipal et 6 membres par le Maire.

Objet : RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (DCM 06)

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du Conseil Municipal de ce jour a décidé de fixer à 6, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

	Liste A
Prénoms et noms des candidats	Mme BARNAUD Véronique
	Mme BREGOLI Chrystèle
	Mme BLAIN Céline
	Mme BURLON Marianne
	Mme MARGARITO Delphine
	M. SOUBRIER Louis-Marie

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

À déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Mme BARNAUD Véronique

Mme BREGOLI Chrystèle

Mme BLAIN Céline

Mme BURLON Marianne

Mme MARGARITO Delphine

M. SOUBRIER Louis-Marie

Objet : ELECTRIFICATION – RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE DOYATS (DCM 07)

Monsieur le Maire expose que Territoire d’Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d’électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste DOYATS	
Dépense prévisionnelle HT	19 323.52 €
dont frais de gestion : 920.17 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d’Energie Drôme	19 323.52 €
Participation communale	Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres présents ou représentés :

- APPROUVE le projet établi par Territoire d’Energie Drôme, Maître d’ouvrage de l’opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre Territoire d’Energie Drôme et ENEDIS ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Objet : CCPDA – CONVENTION MARCHES MUTUALISES (DCM 08)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention constitutive d’un groupement de commande entre la communauté de communes Porte de Dromardèche et les communes du territoire qui porte notamment sur les vérifications périodiques des bâtiments.

Il propose au Conseil Municipal d’adhérer à la convention et d’accepter les termes de la convention de groupement de commande et en particulier que la communauté de communes soit identifiée comme coordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ADHERE à la convention de groupement de commande ;
- ACCEPTE les termes de la convention de groupement de commande et en particulier que la communauté de communes soit identifiée comme coordonnateur.

Objet : AVIS PLU SAINT JEAN DE GALAURE (DCM 09)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu’il a été sollicité par la Mairie en tant que commune limitrophe pour donner un avis sur le projet de Plan Local d’Urbanisme de St-Jean de Galaure arrêté au 03 mars 2026 conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l’Urbanisme.

Vu le projet de PLU de St-Jean de Galaure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint Jean de Galaure.

Objet : AVIS PLU SAINT MARTIN D'AOUT (DCM 09)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la Mairie de St-Martin d'Aout en tant que personne publique associée pour donner un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de St-Martin d'Aout arrêté au 20 février 2026 conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme.

Vu le projet de PLU de St Martin d'Août consulté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint Martin d'Août.

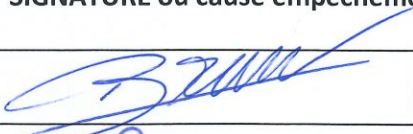
QUESTIONS DIVERSES

- Chenilles processionnaires : désignation d'un référent. Le référent sera également en charge des autres nuisibles : moustiques tigres, frelons asiatiques, ambrosie. Mr le Maire propose Céline BLAIN.
- SDTV : lecture du Procès-Verbal.
- Préconisations archives récolement.
- Remerciements Lamas des Plaines, Maison des Collines, Chorale, fondation du patrimoine et Lle Engels pour les subventions accordées.
- Information par Mr le Maire sur la nouvelle proposition de terrain pour la construction d'une gendarmerie à Saint Bonnet. Le terrain est acté. Descriptif des actions à mener pour poursuivre reçu ce jour (calendrier). Valence Romans Habitat est pressenti et favorable pour porter le projet de construction.

LISTE DES DIA DEPOSEES

Date de dépôt et n°	Adresse	Désignation	Nature de la décision
D2026-003 23/03/2026	36 impasse des abricotiers	Maison d'habitation	Renonciation
D2026-004 03/04/2026	2930 chemin du coteau	Maison d'habitation	Renonciation
D2026-005 02/04/2026	17 avenue Joseph Churier	Maison d'habitation	Renonciation
D2026-006 03/04/2026	14 rue Felicien Bocon de la Merlière	Maison d'habitation	Renonciation
D2026-007 03/04/2026	2 impasse du clos des Doyats	Maison d'habitation	Renonciation

DELIBERATIONS 01 à 10

PRESENTS	SIGNATURE ou cause empêchement signature
BRUN R.	
BARNAUD V.	